

Inscription et préparation au voyage au nouveau lieu de service

Préinscription et inscription

Dès que vous recevez votre message d'affectation, vous pouvez faire votre préinscription au www.irp-pri.com – Une fois recoupée avec l'autorisation de votre employeur, vous recevrez un code d'utilisateur et un mot de passe temporaire. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez remplir et transmettre le formulaire « *Renseignements préliminaires* » à votre bureau local de BGRS. Sur réception de votre code d'utilisateur et mot de passe temporaire, prière de compléter votre inscription au www.irp-pri.com (cliquez: *Connexion au site Web protégé*).

Documents exigés

En raison des exigences de votre cours, votre première séance de planification aura probablement lieu avec votre conseiller à destination (avant ou juste après votre arrivée à destination). Cependant, vous devez faire parvenir à votre bureau local de BGRS les documents suivants lors de votre inscription ou au moins **2 à 4 jours ouvrables avant la fin de votre cours** (ou la date de votre changement d'effectif).

- Copie de votre message d'affectation.
- Imprimé F6 (guide de solde) de votre salle des rapports, confirmant votre taux salarial mensuel (pour tous les membres de la force régulière ou les réservistes et membres libérés déménageant au Québec).
- Formulaire de vérification d'indemnité d'affectation et dépendant(s), à être rempli par la salle des rapports de la base.
- Numéro(s) de plaque d'immatriculation et province d'enregistrement – véhicule(s) et remorque(s).
- Une copie des enregistrements pour chaque remorque impliquée dans votre réinstallation.
- Une copie des enregistrements pour chaque motocyclette impliquée dans votre réinstallation.
- Une déclaration écrite pour chaque motocyclette qui est conçue/adaptée pour la route est utilisée comme véhicule personnel versus un véhicule récréatif.
- Spécimen de chèque ou tout autre document officiel attestant de vos renseignements bancaires. Veuillez noter que les fonds ne peuvent être déposés à une carte de crédit ou à une marge de crédit – les numéros de compte et de transit écrits à la main ne sont pas acceptés.
- Copie de l'entente de location ou du bail – si vous êtes locataire.
- Copie de l'avis de déménagement pour votre logement actuel – ce document n'est pas nécessaire si vous vivez dans un logement militaire.

Avance de fonds

Une fois tous les documents reçus, vous pourrez demander une avance de fonds pour les dépenses liées à votre voyage jusqu'au nouveau lieu de service. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez remplir et signer le formulaire de Demande d'avance comptable et le transmettre à votre bureau local de BGRS. Si vous avez accès à Internet :

- Connectez-vous au www.irp-pri.com (cliquez: *Connexion au [site Web protégé](#)*) à l'aide de votre code d'utilisateur et mot de passe
- Cliquez : Avance/Réclamation, situé au haut de la page
- Cliquez : Demande d'avance
- Cliquez : Ajouter, sélectionnez le type de voyage et remplissez votre demande d'avance
- Cliquez : Sauvegarder et Soumettre. Un courriel vous sera envoyé une fois la demande approuvée